

Code de conduite

Les procédures d'accréditation se font dans le cadre d'un partenariat entre tous et sont fondées sur les principes de confiance, d'autonomie et de responsabilité, de subsidiarité et de participation. L'agence et les hautes écoles se chargent ensemble d'instaurer la confiance pendant la préparation, la réalisation et le suivi des accréditations. Elles veillent conjointement à l'indépendance du travail des expertes et experts. Tous les groupes d'intérêts d'une haute école, et en particulier les étudiantes et étudiants, sont impliqués dans la procédure.

Les membres du groupe d'experts, les représentantes et les représentants des hautes écoles et l'agence s'engagent ainsi à respecter le code de conduite suivant:

Membres du groupe d'experts

Les membres du groupe d'experts respectent les principes contractuels d'indépendance et de confidentialité. Ils s'en tiennent dans leur évaluation à un rendu objectif, impartial et factuel.

Les expertes et experts:

- tiennent compte du type et des caractéristiques spécifiques de la haute école;
- sont constructifs, bienveillants et critiques quand nécessaire;
- sont respectueux, encouragent la diversité des opinions par un échange ouvert et s'assurent que tous puissent s'exprimer lors des entretiens;
- sont préparés, participent activement aux séances d'entretien et de travail, et respectent le planning;
- privilégient entre eux le consensus pour les prises de décisions.

En dehors des entretiens, les membres du groupe d'experts ne communiquent à aucun moment directement avec la haute école.

Représentantes et représentants de la haute école

Par leur attitude, les représentantes et les représentants de la haute école contribuent au succès et à l'ambiance constructive des visites sur place.

Les participantes et participants aux entretiens:

- sont francs, courtois, coopératifs et soucieux de la transparence;
- répondent de façon claire et constructive;
- laissent s'exprimer les autres participantes et participants aux entretiens.

En dehors des entretiens, les représentantes et les représentants des hautes écoles ne communiquent à aucun moment directement avec les membres du groupe d'experts.

L'agence

Les représentantes et les représentants de l'agence contribuent au succès de l'accréditation en accompagnant la haute école lors de la préparation de la procédure et en apportant leur soutien aux membres du groupe d'experts lors de la visite sur place.

Les représentantes et représentants de l'agence:

- assurent l'intégrité de la procédure en la protégeant contre toutes les influences extérieures;
- participent à l'entier de la visite sur place;
- assistent les expertes et experts et en particulier la présidente ou le président du groupe d'experts;
- s'assurent que toutes les informations importantes sont collectées et que tous les aspects imposés par l'accréditation sont pris en considération;
- ne participent pas à la formation d'opinion du groupe d'experts;
- assurent la communication entre le groupe d'experts et la haute école.